



Ministère des Finances

Comptes publics de l'Ontario

**Rapport annuel
et états financiers
consolidés**

2002-2003

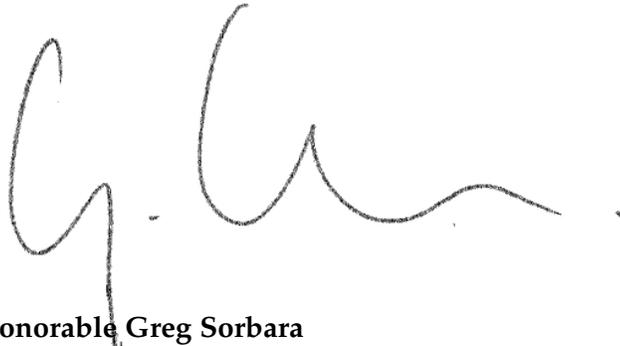
**À l'honorable
James K. Bartleman
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario**

Votre Honneur,

Le soussigné a le plaisir de présenter à Votre Honneur les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2003, conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Soumis respectueusement,

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Sorbara', with a long horizontal flourish extending to the right.

L'honorable Greg Sorbara
Toronto, novembre 2003

INTRODUCTION

Il y a dix ans, la province de l'Ontario commençait à utiliser la méthode de la comptabilité d'exercice pour dresser ses états financiers abrégés. La province s'emploie continuellement à améliorer la présentation de l'information financière. Dans la foulée, le rapport 2002-2003 comprend les améliorations suivantes :

- Une analyse des états financiers est maintenant incluse. Cette nouvelle section, qui comprend des graphiques, explique les états financiers. Elle devrait permettre aux profanes de comprendre plus facilement les renseignements qu'ils contiennent et donner à tous les lecteurs un meilleur aperçu des activités du gouvernement pendant l'exercice. Cette section ressemble au rapport de gestion que les sociétés cotées en bourse doivent présenter.
- Un nouveau traitement comptable de l'investissement de la province dans des immobilisations corporelles telles que terrains, immeubles, routes et ponts a été adopté. Suite aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, la province comptabilise maintenant ces actifs à long terme pratiquement comme le font les entreprises du secteur privé, c'est-à-dire que leur coût est amorti sur la durée de vie utile estimative des biens. Ainsi, un investissement majeur n'est plus pris en compte dans une seule année, mais plutôt en fonction des années de service des biens. Les notes 1, 2 et 10 afférentes aux états financiers et la section sur les actifs de l'analyse des états financiers expliquent ce changement plus en détail.

En outre, en 2003-2004, l'Ontario a commencé à utiliser la méthode de la comptabilité d'exercice pour préparer son budget des dépenses qui, une fois approuvé par le parlement, habilite le gouvernement à dépenser. Auparavant, le budget des dépenses était préparé selon une méthode de comptabilité différente de celle utilisée pour préparer le budget et les états financiers. Ce changement permettra de réduire considérablement les incohérences dans les différents documents de planification et de déclaration financières de la province.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige la participation et la collaboration d'un grand nombre d'employés dans les ministères, les organismes et le Bureau du vérificateur provincial. Je profite de l'occasion pour les remercier de leur apport qui a été particulièrement précieux cette année puisque les améliorations majeures précitées ont été apportées.

Nous accueillons avec plaisir vos observations sur ces documents et nous vous invitons à nous en faire part. Vous pouvez nous écrire, par courriel à annualreport@fin.gov.on.ca ou par la poste à : Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Ministère des Finances de l'Ontario, Premier étage, Édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto ON M7A 1Y7.

Le sous-ministre adjoint,
Division des politiques budgétaires et financières,
ministère des Finances de l'Ontario,



Gabriel F. Sékaly

Table des matières

Présentation des Comptes publics	5
Énoncé de responsabilité	7
Analyse des états financiers	
Points saillants des finances 2002-2003	11
Résultats de fonctionnement	13
Recettes	15
Dépenses	17
Actif	
Actif financier	19
Investissement dans les entreprises publiques	19
Immobilisations corporelles	20
Passif	22
Emprunts	22
Résultats de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	23
Autres passifs	24
Flux de trésorerie	25
États financiers consolidés	
Rapport du vérificateur	29
État consolidé des résultats	30
État consolidé de la situation financière	31
État consolidé de l'évolution de la dette nette	32
État consolidé des flux de trésorerie	33
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	34
Annexes aux états financiers consolidés	55
Sources de renseignements supplémentaires	65

Présentation des Comptes publics

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Le rapport annuel

Le rapport annuel comprend les états financiers consolidés de la province de l'Ontario et des renseignements supplémentaires concernant la situation et les résultats financiers de la province.

Cette année, pour la première fois, le rapport annuel comprend une analyse des états financiers qui, au moyen de graphiques, met en relief et explique les chiffres plus en détail.

Les états financiers se composent de plusieurs documents et annexes :

- Le rapport du vérificateur provincial adjoint dans lequel ce dernier indique si, à son avis, les états financiers consolidés rendent compte avec impartialité des activités du gouvernement conformément aux principes comptables généralement reconnus.
- L'état consolidé des résultats rend compte de l'excédent ou du déficit annuel découlant des activités de cette période. Il expose les recettes du gouvernement, ses dépenses, y compris celles engagées pour offrir les services, et les différences entre elles.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières de la province en regard de ses obligations. Cela permet d'obtenir la dette nette. Ce chiffre est réduit de la valeur des actifs non financiers (composés surtout d'immobilisations corporelles), ce qui donne le déficit accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette de l'excédent ou du déficit annuel et des investissements nets faits dans les immobilisations corporelles pendant l'exercice.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fait état de l'évolution des liquidités (espèces et quasi-espèces), montrant comment le gouvernement a financé ses activités et répondu à ses besoins de liquidités pendant la période.
- Les notes et les annexes donnent des précisions sur les postes des différents états et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent également un sommaire des principales conventions comptables qui orientent la présentation des états financiers.

Les volumes complémentaires

- Le volume 1 contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les annexes pertinentes au Trésor rendent compte des activités financières des ministères selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Les états des ministères comparent les crédits autorisés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les dépenses réelles.
- Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

- Le volume 3 contient le détail des dépenses des ministères établies en fonction de la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les salaires divulgués aux termes de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*.

Les résultats publiés dans les volumes 1 et 3 ont été établis au moyen de la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, puisque le budget des dépenses, qui, une fois approuvé par le parlement, habilite le gouvernement à dépenser, a été établi en fonction de cette méthode pour 2002-2003. En vertu de la méthode de la comptabilité de caisse, les recettes sont comptabilisées au moment de l'encaissement et les dépenses au moment du décaissement. Cette méthode a été modifiée par la province de manière à prévoir 30 jours supplémentaires à la fin de l'exercice pour le paiement des factures et certaines opérations hors trésorerie.

À l'avenir, les renseignements des volumes 1 et 3 seront présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice qui, à compter de l'exercice 2003-2004, sera utilisée pour dresser le budget des dépenses. En vertu de cette méthode, les opérations financières sont comptabilisées au moment où le gouvernement devient admissible à un paiement ou est obligé de faire un paiement plutôt qu'au moment de l'encaissement ou du décaissement.

Énoncé de responsabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et selon les principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour les gouvernements et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA.

L'analyse des états financiers du rapport annuel est également préparée par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et aux principes et pratiques de présentation de l'information financière recommandés par le CCSP pour les gouvernements.

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés et de l'analyse des états financiers.

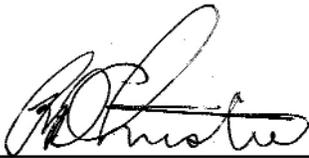
Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur provincial adjoint de l'Ontario et son rapport suit à la page 29.

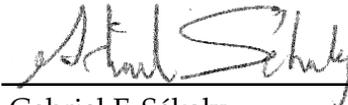
Le sous-ministre,

Le sous-ministre adjoint,

Le contrôleur provincial,



Robert Christie
19 septembre 2003



Gabriel F. Sékaly
19 septembre 2003



Robert Siddall, CA
19 septembre 2003

Analyse
des états
financiers

Points saillants des finances 2002-2003

Les états financiers de 2002-2003 font état d'un excédent de 117 millions de dollars à l'égard de recettes de 68,6 milliards de dollars. Les recettes ont été légèrement inférieures aux prévisions du plan budgétaire, alors que les dépenses, qui s'établissent à 68,5 milliards de dollars, ont été de 755 millions de dollars supérieures. Une réserve budgétaire de 1 milliard de dollars a permis de combler cet écart.

Points saillants des finances 2002-2003

(En millions de dollars)	Budget 2002-2003	Chiffres réels 2002-2003	Chiffres réels 2001-2002
Recettes	68 737	68 609	66 249
moins dépenses	67 737	68 492	65 874
moins réserve	1 000	-	-
Excédent annuel	-	117	375
Passifs		161 649	160 496
moins actifs financiers		29 002	28 375
Dette nette		(132 647)	(132 121)
moins immobilisations corporelles		13 942	-
Déficit accumulé		(118 705)	(132 121)

Nota : Le Budget et les chiffres de 2001-2002 ont été reclassés en fonction des modifications apportées à la présentation des résultats de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Les changements par rapport au plan budgétaire procèdent d'un certain nombre de causes. En ce qui concerne les recettes :

- les transferts accrus du gouvernement fédéral se sont traduits par un gain net de 704 millions de dollars par rapport au plan budgétaire;
- les recettes fiscales ont été supérieures de 503 millions de dollars par rapport aux prévisions;
- ces gains et d'autres ont été largement neutralisés par une diminution de 1,9 milliard de dollars des recettes tirées de ventes et de locations en regard des prévisions budgétaires, attribuable principalement à la décision du gouvernement de ne pas vendre comme prévu d'intérêts minoritaires dans Hydro One Inc.

En ce qui concerne les dépenses :

- les dépenses au titre des programmes, des paiements de transfert et des activités générales du gouvernement ont été de 1,3 milliard de dollars supérieures aux prévisions budgétaires;
- ces augmentations des dépenses ont été légèrement atténuées par une baisse de 552 millions de dollars de l'intérêt sur la dette par rapport aux projections du plan budgétaire, grâce à une baisse des taux d'intérêt plus importante que prévu au cours de l'exercice.

Le 1^{er} avril 2002, la province a commencé à rendre compte de ses placements dans les immobilisations corporelles, soit les terrains, immeubles, routes et autres actifs à long terme, dans ses états financiers. En janvier 2003, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), l'organisme national qui établit les normes de comptabilité pour les gouvernements du Canada, a recommandé ce traitement. Auparavant, la province consignait ce type de

dépense dans l'état des résultats au cours de l'année d'acquisition ou de construction du bien. Cette modification du traitement comptable a eu une incidence sur les résultats de fonctionnement, ainsi que sur la dette nette et sur le déficit accumulé. Les dépenses auraient été supérieures de 564 millions de dollars en 2002-2003 si le traitement comptable utilisé en 2001-2002 l'avait aussi été en 2002-2003.

Le déficit accumulé était de 118,7 milliards de dollars au 31 mars 2003, par rapport à 132,1 milliards de dollars au 31 mars 2002. Cette chute s'explique par le fait que pour la première fois, les immobilisations corporelles sont portées en déduction du déficit accumulé. La première déduction s'élevait à 13,9 milliards de dollars. À l'avenir, le déficit accumulé tiendra toujours compte des investissements de la province dans les immobilisations corporelles et les chiffres seront comparables d'un exercice à l'autre.

En outre, les activités de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), un organisme du gouvernement, fait maintenant l'objet d'une consolidation proportionnelle de la part de la province. La SFIEO a pour rôle de gérer et de rembourser la dette et d'autres passifs de l'ancienne société Ontario Hydro et de gérer le plan à prix fixe dont bénéficient certains consommateurs d'électricité. En raison de cette modification apportée à la présentation, qui est conforme aux normes du CCSP, la ligne « Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité » a été supprimée de l'état de la situation financière et les chiffres correspondants ont été ajoutés à la dette nette de la province.

Cette modification fait également passer les résultats de la SFIEO dans les recettes et les dépenses du gouvernement, supprimant la ligne « Augmentation de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité » de l'état des résultats. Ce changement n'a pas d'incidence sur l'excédent de 117 millions de dollars déclaré pour le présent exercice ni sur le déficit accumulé. Les résultats de la SFIEO et les chiffres sur la dette insurmontable figurent au volume 2 des Comptes publics, avec les résultats des autres organismes du gouvernement. On trouvera à la page 23 de plus amples renseignements sur la SFIEO.

La dette totale de la province a augmenté pour s'établir à 138,5 milliards de dollars au 31 mars 2003, par rapport à 136,7 milliards de dollars l'année précédente.

Résultats de fonctionnement

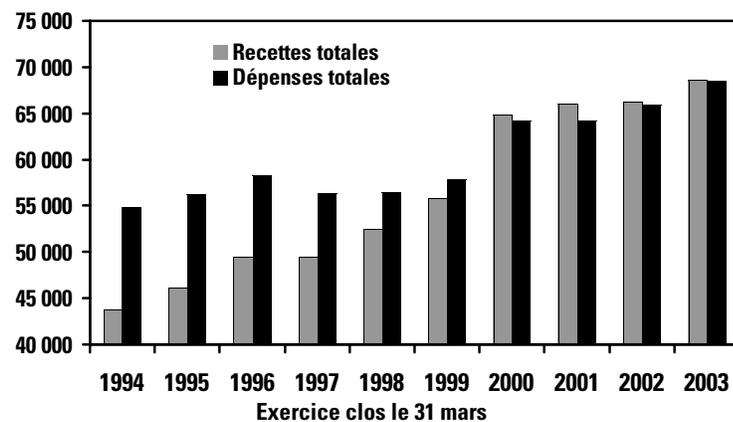
Les résultats de fonctionnement dépendent :

- des recettes totales de la province, composées en majeure partie des recettes fiscales, moins :
- l'intérêt sur la dette provinciale, qui est un poste obligatoire, c'est-à-dire que le gouvernement est tenu, en vertu de la loi, de le payer;
- les dépenses directes du gouvernement et les paiements de transfert versés au titre du fonctionnement à d'autres organismes publics, dont les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, les conseils scolaires, les collèges, les universités et les municipalités;
- à compter de 2002-2003, l'amortissement des dépenses au chapitre des immobilisations corporelles et, avant 2002-2003, les dépenses engagées pour bâtir ou acquérir des immobilisations corporelles.

Le graphique ci-dessous montre comment les recettes et les dépenses ont changé au cours des dix dernières années.

Recettes et dépenses de 1993-1994 à 2002-2003

En millions de dollars



Les chiffres ont été reclassés en fonction des modifications apportées à la présentation des résultats de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Cependant, certaines recettes telles que les transferts fédéraux échappent au contrôle du gouvernement provincial qui, au demeurant, n'a aucun pouvoir discrétionnaire sur les dépenses telles que le paiement de l'intérêt sur la dette. En outre, le gouvernement provincial peut appliquer ses ressources à des projets d'immobilisations, qui ne sont plus inclus dans les résultats de fonctionnement. Pour ces raisons, si l'on veut comprendre les résultats de fonctionnement, il peut être plus utile de comparer les recettes fiscales provenant de

sources importantes, sur lesquelles le gouvernement exerce le contrôle le plus direct, aux dépenses affectées aux principaux secteurs qu'il finance.

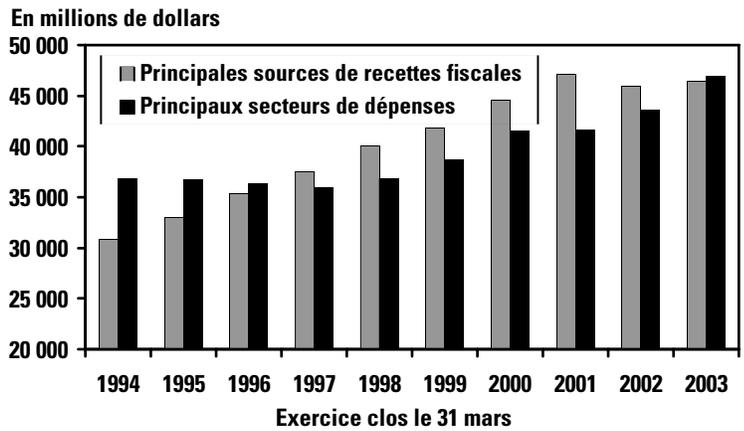
Comme le montre le graphique ci-contre, les dépenses dans ces secteurs ont augmenté plus lentement que les recettes fiscales en moyenne, entre 1993-1994 et 2002-2003.

Cependant, au cours de cette période, un changement significatif s'est produit. Au cours des trois dernières années, la croissance globale des dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux a été beaucoup plus marquée que l'augmentation des gains tirés des recettes fiscales, comme le montre le deuxième tableau de la page.

Deux facteurs ont contribué à atténuer cet écart. Entre 1999-2000 et 2002-2003, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) du gouvernement fédéral a augmenté de près de 60 %, passant de 4,7 milliards de dollars à 7,5 milliards de dollars, en raison de changements apportés à la politique fédérale visant à ramener le TCSPS au niveau de 1993-1994 et d'autres facteurs.

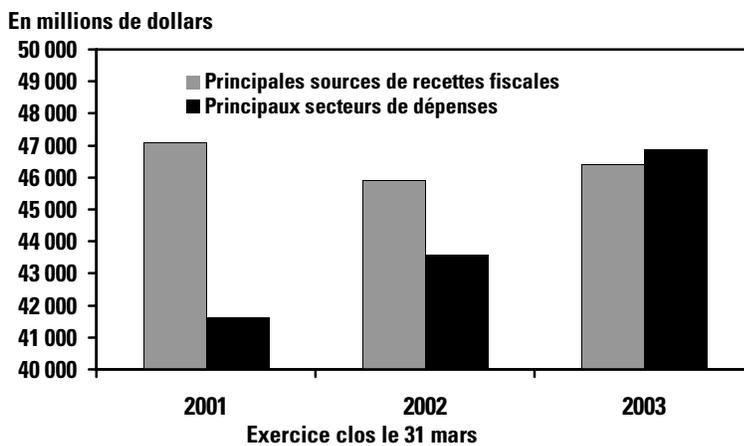
En outre, les taux d'intérêt ont généralement baissé pendant cette période. Cette diminution a contribué à réduire la part des dépenses provinciales consacrées aux frais d'intérêt, même si, pendant l'exercice 1999-2000, la province a ajouté à ses obligations quelque 20 milliards de dollars à cause de la dette insurmontable du secteur de l'électricité.

Croissance des recettes fiscales et des dépenses de 1993-1994 à 2002-2003



Principales sources de recettes fiscales : impôt sur le revenu des particuliers, taxe de vente au détail, impôt sur les sociétés, impôt-santé des employeurs, taxe sur l'essence et les carburants.
 Principaux secteurs de dépenses : santé et soins de longue durée, éducation, y compris enseignement postsecondaire, services à l'enfance et à la famille et services sociaux.

Croissance des recettes fiscales et des dépenses de 2000-2001 à 2002-2003



Principales sources de recettes fiscales : impôt sur le revenu des particuliers, taxe de vente au détail, impôt sur les sociétés, impôt-santé des employeurs, taxe sur l'essence et les carburants.
 Principaux secteurs de dépenses : santé et soins de longue durée, éducation, y compris enseignement postsecondaire, services à l'enfance et à la famille et services sociaux.

La croissance rapide des dépenses au cours de la période, si elle ne s'accompagne pas d'une hausse semblable des recettes fiscales, crée un risque important en ce qui concerne la planification financière future, à cause de la nature même de l'écart :

- En ce qui concerne les recettes, la croissance rapide du financement fédéral au cours des quatre dernières années a été le fait de circonstances qui ne se reproduiront peut-être plus.
- Au chapitre des dépenses, la majeure partie de la hausse a été consacrée à la santé et aux soins de longue durée. Une partie des dépenses était ponctuelle, mais une autre partie a été affectée à des programmes qui pourraient nécessiter des dépenses accrues à l'avenir.

Recettes

Les recettes de l'exercice 2002-2003 ont été de 128 millions de dollars inférieures aux chiffres projetés dans le plan budgétaire. (Les résultats réels de 2001-2002 et de 2002-2003 ainsi que les chiffres du budget ont été retraités pour tenir compte du changement de présentation des résultats financiers de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.)

Cette différence est principalement attribuable au fait que le gouvernement a décidé de ne pas procéder à la vente prévue d'intérêts minoritaires dans Hydro One Inc., l'entreprise de transport et de distribution d'électricité qui appartient entièrement à la province. Cela est indiqué dans le poste des recettes « ventes et locations », qui est inférieur de 1,9 milliard de dollars aux résultats projetés dans le budget.

Ce manque à gagner a été contrebalancé en grande partie par les recettes découlant du paiement fédéral au titre du TCSPS, qui a été de 7,5 milliards de dollars au lieu de la somme prévue de 6,8 milliards de dollars, et par des recettes fiscales plus élevées que les chiffres projetés.

Les recettes provenant du TCSPS ont été plus élevées que prévu car la part de l'impôt sur le revenu des particuliers et sur les sociétés du pays revenant à l'Ontario a été moins importante que selon les prévisions, ce qui a entraîné une augmentation de la part du montant total au titre du TCSPS à laquelle la province a eu droit.

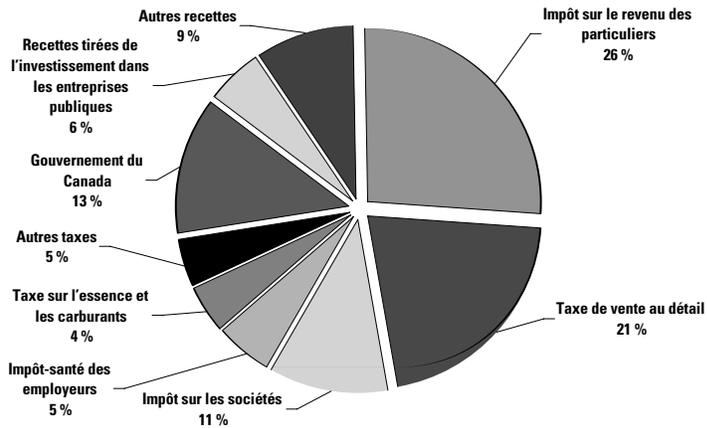
De plus, les recettes fiscales ont été de 503 millions de dollars supérieures aux projections. Cette hausse est attribuable en grande partie aux bénéfices des sociétés plus élevés que ce à quoi on s'attendait grâce au fait que les entreprises se sont adaptées plus rapidement que prévu au ralentissement économique qui s'est amorcé en 2000. Les recettes fiscales découlant de l'impôt sur les sociétés ont par conséquent augmenté de 890 millions de dollars en 2002-2003. Une somme supplémentaire de 419 millions de dollars a découlé d'une prévision révisée obtenue pour 2001-2002.

Ce gain au chapitre des recettes provenant de l'impôt sur les sociétés a été largement neutralisé par les recettes moins élevées que prévu découlant de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente au détail et de l'impôt-santé des employeurs, qui ont été dans l'ensemble inférieures d'environ 1,0 milliard de dollars aux chiffres prévus. Conformément aux prévisions du budget, les recettes provenant de la taxe sur le tabac ont augmenté de façon marquée par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse du taux d'imposition du tabac, mais cette augmentation a été légèrement inférieure aux projections.

Les recettes provenant de l'investissement du gouvernement dans les entreprises publiques ont dépassé de 199 millions de dollars les projections du budget, en raison principalement des résultats de l'Ontario Power Generation Inc. qui ont été meilleurs que prévu.

Les recettes provinciales proviennent principalement des recettes fiscales, qui ont représenté en moyenne 75 % des recettes totales au cours de la dernière décennie. Les recettes fiscales sont sensibles à la conjoncture économique. La croissance économique constitue donc un important facteur de risque dans la planification financière. On en tient compte dans une réserve prévue dans le budget annuel. Celle-ci s'élevait à 1,0 milliard de dollars en 2002-2003.

Sources de recettes en 2002-2003



Les chiffres ont été reclassés en fonction des modifications apportées à la présentation des résultats de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Autre source importante de recettes provinciales, les paiements de transfert du gouvernement fédéral ont représenté en moyenne 12 % des recettes au cours de la dernière décennie. Ces paiements de transfert sont établis en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont la situation financière au palier fédéral, les formules de financement et la politique fédérale. Le fait qu'un changement de la politique fédérale et de la conjoncture économique peut entraîner une réduction du montant affecté aux transferts constitue également un risque dans le cadre de la planification financière. Ce risque est quelque peu atténué par le délai accordé par le gouvernement fédéral lorsqu'il fait ses annonces relatives au financement.

Parmi les autres sources permanentes de recettes provinciales, mentionnons les recettes des entreprises publiques appartenant à la province, celles provenant des droits, des permis et licences et des ventes et locations, ainsi que les remboursements obtenus pour les services dispensés par la province.

Il arrive également que les recettes provinciales profitent de mesures prises qui ne fournissent pas une source permanente de recettes telles que la vente d'actifs de la province qui permettent de réaliser un gain. En vendant ces actifs, la province renonce toutefois aux recettes futures qu'elle pourrait obtenir à titre de propriétaire.

Entre 1993-1994 et 2002-2003, les recettes fiscales, qui constituent la plus grande part des recettes, ont augmenté en moyenne de 4,8 % par année tandis que la croissance économique nominale s'est établie en moyenne à 5,6 % par année.

Dépenses

Les dépenses pour 2002-2003 ont été de 755 millions de dollars supérieures aux chiffres indiqués dans le plan budgétaire. Cette augmentation est attribuable surtout à ce qui suit :

- une hausse des dépenses dans les domaines de la santé et des soins de longue durée, de la justice, de l'éducation et des services sociaux et communautaires, qui a représenté la somme totale de 1,0 milliard de dollars;
- la décision de geler les tarifs d'électricité pour certaines catégories de consommateurs, rétroactive au mois de mai 2002, qui a entraîné une hausse des dépenses de la SFIEO d'une somme nette de 665 millions de dollars.

Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par des dépenses moins élevées que prévu dans les domaines de l'environnement, des ressources et du développement économique.

Les taux d'intérêt moins élevés que prévu ont permis de réaliser des économies de 552 millions de dollars, ce qui a permis de contrebalancer les dépenses accrues au chapitre des programmes et des paiements de transfert.

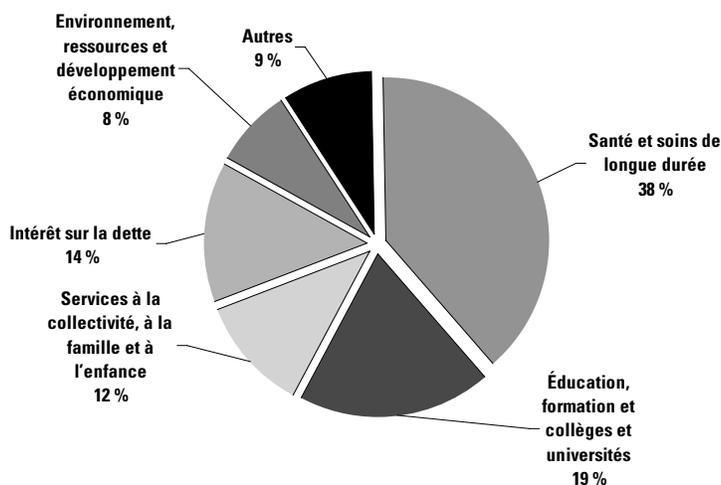
Au cours de la dernière décennie, les dépenses totales ont augmenté d'environ 25 %, passant de 54,9 milliards de dollars en 1993-1994 à 68,5 milliards de dollars en 2002-2003. Cette hausse a découlé en grande partie de l'augmentation de 8,4 milliards de dollars, soit de 48 %, des dépenses dans le secteur de la santé et des soins de longue durée.

Du début des années 1980 au milieu des années 1990, les dépenses en santé sont demeurées raisonnablement stables; elles représentaient environ 32 % des dépenses totales. En 1993-1994, par exemple, les dépenses affectées à la santé et aux soins de longue durée équivalaient à

32 % des dépenses totales. En 2002-2003, ce pourcentage est passé à 38 %, ce qui constitue une augmentation considérable.

La hausse des dépenses au chapitre de la santé et des soins de longue durée s'est surtout produite depuis 1997-1998. Les dépenses en santé (excluant les principales dépenses ponctuelles) sont passées de 18,4 milliards de dollars en 1997-1998 à 26,1 milliards de dollars en 2002-2003, soit une hausse de 42 %. Pendant cette période, l'économie de l'Ontario a affiché une croissance de 33,0 %.

Dépenses par catégorie en 2002-2003



Les chiffres ont été reclassés en fonction des modifications apportées à la présentation des résultats de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

La croissance des dépenses au chapitre de la santé repose principalement sur les facteurs suivants : les besoins d'une population croissante et vieillissante qui ont une incidence particulière sur les coûts des ressources humaines; la mise en place de nouvelles technologies coûteuses, de systèmes de diagnostic améliorés et de meilleurs traitements; les réinvestissements nécessaires à la suite d'une période de restructuration, y compris les améliorations apportées aux soins des patients et un investissement de 1,2 milliard de dollars dans les soins de longue durée.

L'Ontario n'est pas le seul à faire face à une croissance importante des coûts de la santé. Un récent rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) souligne que le taux de croissance des dépenses au chapitre de la santé est plus élevé que le taux d'expansion économique dans la plupart des pays faisant partie de l'OCDE.

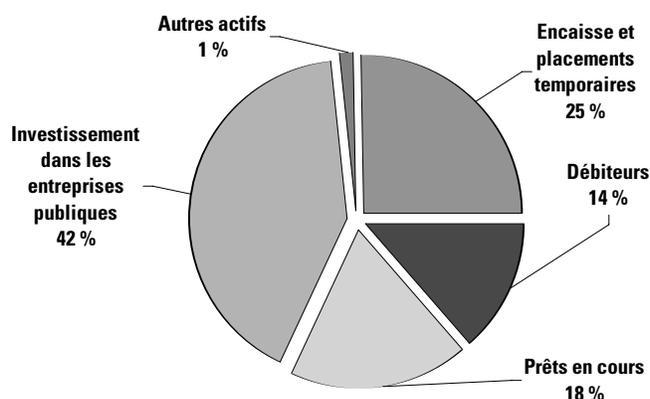
En Ontario, l'augmentation des dépenses affectées aux soins de santé au cours des dernières années est dans une certaine mesure équivalente aux hausses des paiements fédéraux au titre du TCSPS, qui sont affectés aux coûts des programmes de soins de santé et de services sociaux. De plus, entre 1997-1998 et 2002-2003, l'intérêt sur la dette publique est passé de 15 % à environ 14 % des dépenses totales. Ces deux éléments ont permis d'assumer une certaine partie des dépenses accrues au chapitre de la santé et des soins de longue durée.

Cependant, comme cela est indiqué à la section Résultats de fonctionnement qui précède, les dépenses au chapitre des soins de santé constituent toujours un risque important pour la planification financière future. Cela est particulièrement vrai dans les cas où les hausses des dépenses de programmes ne servent pas simplement à rattraper une fois que les paiements de transfert fédéraux ont été rétablis mais visent à assumer des coûts permanents.

Les dépenses relatives à l'éducation, à la formation et aux collèges et universités ont augmenté de 3 milliards de dollars, soit de 30 %, depuis 1993-1994. Il y a eu une plus forte augmentation des dépenses à compter de 1997-1998 en raison de deux facteurs. À partir de l'année scolaire 1998, les recettes des conseils scolaires découlant des impôts fonciers ont subi une baisse, qui a été contrebalancée par des hausses des subventions provinciales consenties aux conseils scolaires. D'autres augmentations des dépenses à partir de 2000-2001 sont attribuables à des hausses subséquentes des subventions provinciales accordées aux conseils scolaires. En 2000-2001, la province a commencé à augmenter les subventions d'équipement accordées aux collèges et aux universités afin qu'ils puissent se préparer en vue de la « double cohorte » résultant de la réforme de l'enseignement secondaire.

Actif

Répartition de l'actif financier au 31 mars 2003



Les chiffres ont été reclassés en fonction des modifications apportées à la présentation des résultats de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Actif financier

Au 31 mars 2003, l'actif financier totalisait 29,0 milliards de dollars, ayant légèrement augmenté par rapport aux 28,4 milliards de dollars enregistrés l'exercice précédent.

L'actif financier se compose notamment des espèces et quasi-espèces, des placements temporaires, des débiteurs et des prêts en cours, de l'investissement de la province dans les entreprises publiques, comme la LCBO, et d'autres biens.

Investissement dans les entreprises publiques

Au 31 mars 2003, l'investissement de la province dans les entreprises publiques s'élevait à 12,2 milliards de dollars. Cet investissement a rapporté 3,9 milliards de dollars en recettes nettes au gouvernement. Plus de 90 % des recettes tirées de l'investissement dans les entreprises publiques sont attribuables à quatre entreprises :

Investissement dans les entreprises publiques en 2002-2003
(En millions de dollars)

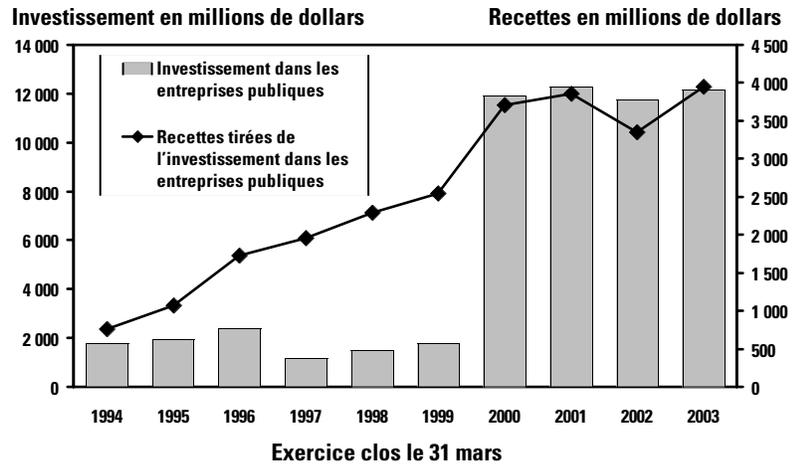
	Investissement net	Recettes nettes
Hydro One Inc. (HOI)	4 213	377
Ontario Power Generation Inc. (OPG)	5 442	340
Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)	248	940
Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)	1 616	1 932
Autres	652	353
Total	12 171	3 942

Nota : Ce tableau comprend les redressements se rapportant aux entreprises publiques dont la fin d'exercice ne tombe pas le 31 mars.

- HOI transporte et distribue l'électricité en Ontario.
- L'OPG génère et vend de l'électricité dans les marchés en gros de l'Ontario et les marchés interconnectés.
- La LCBO achète et revend des boissons alcoolisées et réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool.
- La SLJO gère les jeux de loterie et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous situées dans les hippodromes.

Le tableau montre le montant investi dans les entreprises publiques inclus dans les états financiers et les recettes générées. La forte hausse de l'investissement s'explique par la restructuration du secteur de l'électricité en 1999-2000, lorsque la province a commencé à inclure Hydro One et l'OPG dans ses états financiers à titre d'entreprises publiques. Ontario Hydro, la société qui les précédait, n'était pas incluse dans les états financiers de la province.

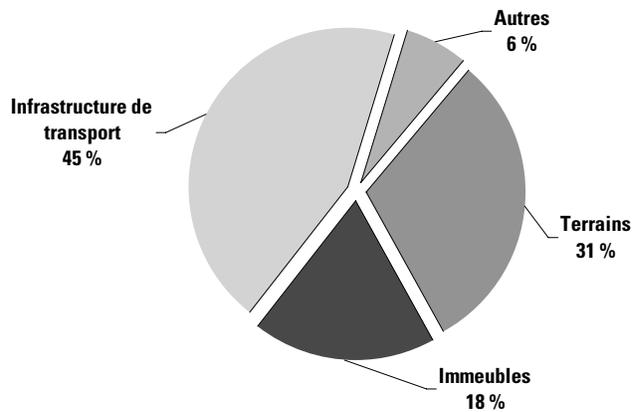
Recettes tirées des entreprises publiques et investissement dans ces entreprises de 1993-1994 à 2002-2003



Immobilisations corporelles

La province a pour la première fois comptabilisé son investissement dans les immobilisations corporelles dans ses états financiers de l'exercice 2002-2003. Ces actifs, qui comprennent les terrains, les immeubles, les routes et les ponts appartenant à la province, ont une durée de vie utile de plusieurs années.

Composition des immobilisations corporelles au 31 mars 2003



L'Ontario applique ce nouveau traitement comptable en plusieurs phases. Les états financiers de 2002-2003 rendent compte des

terrains, des immeubles et de l'infrastructure de transport qui appartiennent au gouvernement et à ses principaux organismes. Ces actifs représentent à peu près plus de 90 % de l'ensemble des immobilisations corporelles appartenant à la province. Le reste, qui se compose de locaux loués, d'ordinateurs, de matériel et d'ameublement, sera comptabilisé à l'avenir. En vertu des règles du CCSP, les oeuvres d'art et les trésors historiques, catégorie qui englobe l'Assemblée législative, ne sont pas inclus dans les immobilisations corporelles.

Ce changement se répercute sur les états financiers de la province de plusieurs manières :

- Les montants consacrés à la construction et à l'acquisition d'immobilisations corporelles ne sont plus comptabilisés à titre de dépenses, mais apparaissent plutôt dans l'état consolidé de la situation financière sous « Immobilisations corporelles ».
- Le montant annuel consacré à la construction et à l'acquisition d'immobilisations corporelles figure dans l'état consolidé des flux de trésorerie.
- Un montant appelé « Amortissement » est comptabilisé à titre de dépense chaque exercice. Il s'agit de la dépréciation estimative de la valeur de l'actif pendant l'exercice.
- L'amortissement cumulé (total des coûts d'amortissement passés en charge au fil du temps) est porté à la déduction de l'investissement dans les immobilisations corporelles afin d'en déterminer la valeur nette.

L'Ontario a commencé à faire un suivi de son investissement dans les immobilisations corporelles le 1^{er} avril 2002 :

Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2002	13,3 milliards \$
Investissement net pendant l'exercice	1,3 milliard \$
Amortissement	(0,7) milliard \$
Solde au 31 mars 2003	13,9 milliards \$

Sur les 1,3 milliard de dollars investis en 2002-2003, environ 900 millions de dollars étaient destinés aux routes, ponts et autres infrastructures de transport. Le reste a été consacré aux immeubles et aux terrains.

L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT comprend essentiellement les routes, les ponts et les ouvrages et installations connexes. Au 31 mars 2003, les routes, qui couvrent une distance totale de 16 500 kilomètres, comptaient pour environ 73 % de la valeur comptable nette de l'infrastructure de transport, qui s'établit à 6,2 milliards de dollars. Les 27 % restants se rapportaient à d'autres infrastructures, constituées essentiellement de quelque 2 800 ponts

LES TERRAINS comprennent les terres et les améliorations foncières relatives aux routes, aux ponts et à d'autres infrastructures de transport, aux parcs, aux immeubles et à d'autres ouvrages liés aux services provinciaux. Les terres de la Couronne sont exclues.

LES IMMEUBLES englobent les quelque 2 700 immeubles que la province possédait au 31 mars 2003. Ces immeubles sont essentiellement utilisés par les ministères et les organismes chargés de dispenser des programmes. Ils comprennent des immeubles de bureaux, des immeubles institutionnels et d'autres installations. Au 31 mars 2003, la durée de vie utile restante était d'à peu près 17 ans en moyenne, l'échelle étant de 20 à 40 ans.

LES AUTRES ACTIFS comprennent essentiellement le matériel ferroviaire et le matériel informatique, ainsi que l'ameublement appartenant aux organismes du gouvernement.

Passif

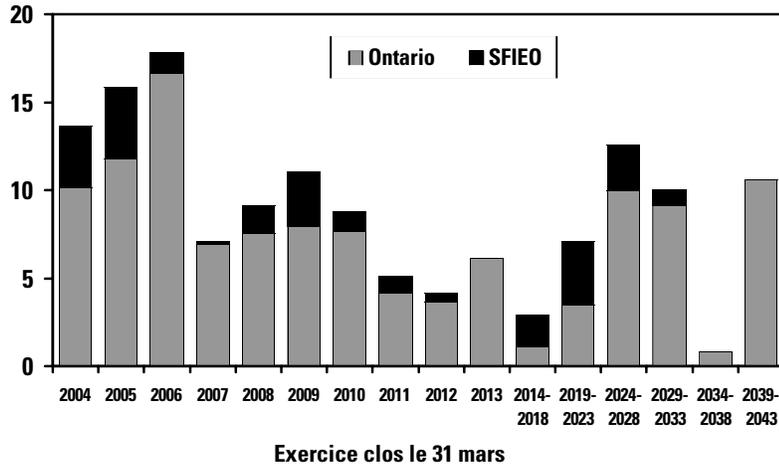
Emprunts

En 2002-2003, la province a émis des obligations à long terme d'une valeur de 16,7 milliards de dollars, principalement pour le refinancement de la dette venant à échéance. La majeure partie de ces obligations ont été émises sur le marché du dollar canadien. Les résidents de l'Ontario ont acheté pour 2,6 milliards de dollars en obligations d'épargne de l'Ontario, tandis que les autres émissions obligataires provinciales ont totalisé 8,3 milliards de dollars.

Les autres obligations ont été émises à l'étranger, à savoir 4,9 milliards de dollars provenant du marché américain et 0,9 milliard de dollars d'autres sources. La province a également mobilisé du financement à court terme d'une valeur de 2,3 milliards de dollars.

Échéances de la dette

En milliards de dollars



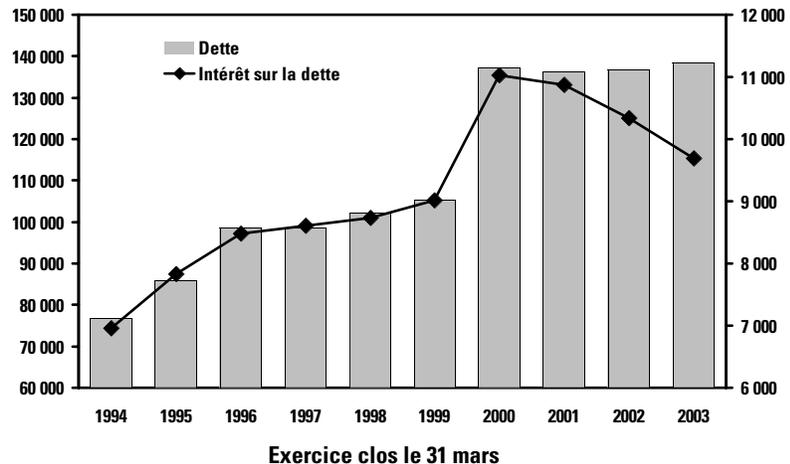
L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette de la province et les risques connexes. Il applique des principes de gestion prudente, qui consistent notamment à veiller à ce que les emprunts soient contractés à des taux avantageux, à rechercher des frais de service de la dette à long terme stables, à assurer des dates d'échéance échelonnées, et à limiter le risque lié aux fluctuations des devises et des taux d'intérêt. Pour réaliser ces objectifs, l'OOF utilise

divers outils, entre autres des options, des échanges et des limites d'exposition strictes. Pour plus de détails, voir la rubrique « Incertitude de mesure », à la note 1, et la note 4 « Gestion du risque et instruments financiers dérivés » dans les états financiers consolidés.

Dette et intérêt sur la dette de 1993-1994 à 2002-2003

Dette en millions de dollars

Intérêt en millions de dollars



Les chiffres ont été reclassés en fonction des modifications apportées à la présentation des résultats de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Au 31 mars 2003, l'encours de la dette s'élevait à 138,5 milliards de dollars, ce qui comprend la dette liée au secteur de l'électricité. Le solde de cette dette par date d'échéance est indiqué dans le graphique de la page 22. Au cours des dix derniers exercices, l'encours de la dette s'est accru de 61,8 milliards de dollars, passant de 76,7 milliards de dollars au 31 mars 1994 à 138,5 milliards de dollars au 31 mars 2003. Les paiements d'intérêt annuels ont augmenté, passant de 7 milliards de dollars en 1993-1994 à 9,7 milliards de dollars en 2002-2003. Le ralentissement de la croissance des coûts liés au paiement d'intérêts est essentiellement attribuable à la baisse des taux d'intérêt au cours de la période.

L'augmentation subite de la dette au cours de l'exercice clos le 31 mars 2000 est attribuable à l'ajout, aux obligations de la province, de la dette insurmontable du secteur de l'électricité.

Résultats de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Depuis 1999-2000, les résultats de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), un organisme du gouvernement, sont inclus dans les états financiers de la province. La SFIEO gère la dette et d'autres passifs de l'ancienne société Ontario Hydro qui n'ont pas été cédés aux entreprises commerciales qui lui ont succédé, car elles ne pouvaient pas raisonnablement payer les frais de service de la dette ni rembourser cette dette dans un marché de l'électricité concurrentiel.

Dans le cadre de la restructuration du secteur de l'électricité, un plan à long terme a été élaboré pour rembourser la dette et d'autres passifs de la SFIEO. Selon ce plan, les recettes de la SFIEO comprennent une « redevance de liquidation de la dette », prélevée directement auprès des consommateurs d'électricité, et d'autres éléments qui dépendent, dans une certaine mesure, des résultats financiers de l'OPG et de HOI. L'intérêt sur la dette constitue l'essentiel des dépenses de la SFIEO.

Les recettes de la SFIEO doivent servir à rembourser sa dette et d'autres passifs. Ses pertes sont utilisées pour déterminer l'excédent ou le déficit annuel de la province.

En 2001-2002 et 2002-2003, un certain nombre de facteurs ont entraîné des pertes pour la SFIEO. En 2001-2002, le rendement de l'OPG et de HOI a été inférieur aux attentes. En 2002-2003, le gouvernement a pris la décision de geler le prix de l'électricité à 4,3 cents par kilowatt-heure pour certaines catégories de consommateurs, rétroactivement à mai 2002. La SFIEO a dû assumer la différence entre ce prix et le prix du marché, par l'entremise du Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité. Cette mesure a entraîné une augmentation nette de 665 millions de dollars des dépenses de la SFIEO en 2002-2003.

Auparavant, les résultats de la SFIEO étaient comptabilisés séparément dans l'état consolidé des résultats de la province, sous « Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité ». Conformément au traitement comptable recommandé par le CCSP pour des organismes comme la SFIEO, la SFIEO fait désormais l'objet d'une consolidation proportionnelle. Cela signifie que les recettes de la SFIEO figurent désormais sous le poste « Recettes » de l'état consolidé des résultats de la province et ses dépenses, sous le poste « Dépenses ». L'intérêt payé sur la dette par l'intermédiaire de la SFIEO est inclus sous « Intérêt sur la dette provinciale ». Dans l'état consolidé de la situation financière, la dette de la SFIEO est incluse sous le poste « Dette nette ».

Depuis 1999-2000, tous les chiffres pertinents des états financiers ont été retraités afin de tenir compte de ce changement apporté à la présentation.

Les résultats complets de la SFIEO pour 2002-2003 sont inclus dans le volume 2 des Comptes publics, ainsi que les changements à l'égard de la dette insurmontable. Ce tableau résume ses résultats :

Hausse de la dette insurmontable

Dette insurmontable au 31 mars 2002 20 085 \$

Recettes

Redevance de liquidation de la dette	889
Intérêt	964
Paiements tenant lieu d'impôt	711
Vente d'électricité	635
Autres	598
	<u>3 797</u>

Dépenses

Intérêt	2 176
Achat d'électricité	786
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité	665
Autres	268
	<u>3 895</u>

Excédent des dépenses sur les recettes 98

Dette insurmontable au 31 mars 2003 20 183 \$

Autres passifs

Les passifs autres que la dette provinciale s'élevaient à 23,2 milliards de dollars au 31 mars 2003. Les créanciers et les charges à payer, dont le total s'élève à 11,3 milliards de dollars, et figurant à l'annexe 4 des états financiers, constituent l'essentiel de ce total.

En 2002-2003, le gouvernement a vendu la Caisse d'épargne de l'Ontario à Desjardins Credit Union Inc. pour la somme de 48,5 millions de dollars, et le transfert des dépôts de la Caisse d'épargne de l'Ontario s'est fait le 1^{er} avril 2003. Les dépôts de 2,2 milliards de dollars détenus par la Caisse d'épargne de l'Ontario en date du 31 mars 2003 ont été inclus sous « autre passif » dans l'état consolidé de la situation financière, afin de tenir compte de la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario à un tiers.

Les prestations de retraite, qui constituent un autre passif non lié à la dette, ont diminué de 648 millions de dollars, surtout parce que la cotisation en espèces versée par le gouvernement en 2002-2003 aux régimes de retraite était supérieure aux prestations de retraite versées. Cet excédent a permis de réduire le passif.

Flux de trésorerie

Il suffit d'examiner les flux de trésorerie de l'exercice pour avoir une idée des activités de fonctionnement et d'investissement de la province et de la façon dont elles ont été financées.

À compter de cet exercice, la province déclare son investissement dans les immobilisations corporelles, conformément à la recommandation du CCSP. Par conséquent, l'état consolidé des flux de trésorerie est présenté différemment et montre l'investissement annuel dans les immobilisations corporelles pour 2002-2003. Toutefois, étant donné que l'information sur la valeur des immobilisations corporelles antérieure au 1^{er} avril 2002 est incomplète, les chiffres des exercices précédents n'ont pas été retraités conformément au nouveau traitement comptable.

En 2002-2003, l'augmentation des espèces et des quasi-espèces a découlé principalement :

- d'une hausse nette de 1,8 milliard de dollars au titre de la dette;
- d'une baisse nette de 1,3 milliard de dollars en placements temporaires détenus par la province;
- de la vente de billets de Hydro One Inc. par la SFIEO d'une valeur de 1,9 milliard de dollars.

Les espèces ont essentiellement servi à payer l'acquisition d'immobilisations corporelles d'un montant de 1,3 milliard de dollars.

Au 31 mars 2003, les espèces et quasi-espèces s'établissaient à 6,2 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 2,8 milliards de dollars par rapport à la même date, l'exercice précédent. Cependant, cette hausse a surtout servi à financer le règlement de 2,2 milliards de dollars intervenu le 1^{er} avril 2003 à la suite de la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario (note 6).

États
financiers
consolidés



Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 2003 ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de ses activités, les changements de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables applicables aux gouvernements et recommandés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Toronto (Ontario)
Le 19 septembre 2003

Jim McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Province de l'Ontario

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	Budget ¹ 2003	Chiffres réels 2003	Chiffres réels 2002
Recettes (annexe 1)			
Impôt sur le revenu des particuliers	19 085	18 195	19 097
Taxe de vente au détail	14 230	14 183	13 803
Impôt sur les sociétés	6 150	7 459	6 646
Impôt-santé des employeurs	3 695	3 589	3 502
Taxe sur l'essence et les carburants	2 915	2 988	2 851
Autres recettes fiscales	2 973	3 137	2 126
Total des recettes fiscales	49 048	49 551	48 025
Gouvernement du Canada	8 190	8,894	7 754
Recettes tirées des invest. dans les entreprises publiques			
Entreprises (annexe 7)	3 743	3,942	3 345
Autres	7 756	6,222	7 125
	68 737	68 609	66 249
Dépenses (annexes 2 et 3)			
Santé et Soins de longue durée	25 776	26 127	24 108
Éducation, Formation, Collèges et Universités	12 496	12 788	11 710
Intérêt sur la dette	10 246	9 694	10 337
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	7 841	7 959	7 773
Environnement, Richesses naturelles et développ. écon.	5 309	5 360	6 144
Justice	2 635	2 908	2 718
Administration générale	3 434	3 656	3 084
	67 737	68 492	65 874
Réserve	1 000		
Excédent annuel	-	117	375
Déficit accumulé au début de l'exercice		(132 121)	(132 496)
Moins : Immob. corporelles au début de l'exercice (notes 2 et 10)		13 299	-
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	-	(118 705)	(132 121)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

¹ Le plan financier pour l'exercice s'est terminé le 31 mars 2003 selon le budget de 2002.

Province de l'Ontario

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (En millions de dollars)	2003	2002
Passif		
Créditeurs et charges à payer (annexe 4)	11 285	10 833
Emprunts (note 3)	138 472	136 708
Contrats d'achat d'électricité	4 125	4 286
Passif lié au financement du secteur nucléaire	2 974	2 812
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario (note 6)	-	2 438
Prestations de retraite (note 7)	1 137	1 785
Autres passifs (notes 6 et 8)	3 656	1 634
	161 649	160 496
Actif financier		
Espèces et quasi-espèces	6 234	3 396
Placements temporaires (note 9)	1 018	2 354
Débiteurs (annexe 5)	3 978	3 000
Prêts en cours	5 210	7 333
Autres actifs	391	464
Biens-fonds à vendre (note 2)	-	97
Investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	12 171	11 731
	29 002	28 375
Dette nette	(132 647)	(132 121)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (notes 2 et 10)	13 942	-
Déficit accumulé	(118 705)	(132 121)

Passif éventuel (note 11) et engagements (note 12)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers

Province de l'Ontario

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2003	2002
Excédent annuel	117	375
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 323)	
Reclassement des biens-fonds à vendre	(97)	
Amortissement des immobilisations corporelles	715	
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	112	
Gains sur la vente d'immobilisations corporelles	(50)	
	(643)	
Diminution/(Augmentation) de la dette nette	(526)	375
Dette nette au début de l'exercice	(132 121)	(132 496)
Dette nette à la fin de l'exercice	(132 647)	(132 121)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers

Province de l'Ontario

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2003	2002
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	117	375
Amortissement des immobilisations corporelles	715	-
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(50)	-
Recettes tirées de l'investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	(3 942)	(3 345)
Montants remis par les entreprises publiques (annexe 7)	3 502	3 913
Diminution du passif découlant des prestations de retraite (note 7)	(648)	(932)
Diminution des contrats d'achat d'électricité	(161)	-
Augmentation du passif lié au financement du secteur nucléaire	162	153
Augmentation (Diminution) des créiteurs et charges à payer (annexe 4)	452	(1 400)
Autres postes	3 240	362
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de fonctionnement	3 387	(874)
Opérations de capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 323)	-
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	112	-
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) opérations de capital	(1 211)	-
Investissements		
Diminution (Augmentation) des placements temporaires (note 9)	1 336	(191)
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) investissements	1 336	(191)
Activités de financement		
Emprunts contractés	19 034	14 887
Dette remboursée	(17 270)	(14 538)
Diminution des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	(2 438)	(44)
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de financement	(674)	305
Augmentation (Diminution) nette des espèces et des quasi-espèces	2 838	(760)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	3 396	4 156
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	6 234	3 396

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers

Province de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(tous les tableaux sont en millions de dollars)

1. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour les gouvernements et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA.

Modification de la présentation des états financiers

En janvier 2003, le CCSP a approuvé de nouvelles normes visant la présentation de l'information financière des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. Conformément à ces nouvelles normes, l'Ontario a adopté une nouvelle présentation de ses états financiers pour l'exercice 2002-2003. Ainsi :

- l'état des recettes, des dépenses et de la dette nette est remplacé par l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de l'évolution de la dette nette;
- l'état de la situation financière a été révisé et comprend maintenant les immobilisations corporelles et le déficit accumulé de la province;
- l'état des flux de trésorerie a été révisé et porte principalement sur l'évolution des liquidités de la province au cours de l'exercice.

Dans les présents états financiers, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) fait l'objet d'une consolidation proportionnelle. Dans les états financiers des exercices précédents, un statut spécial en matière d'information financière était accordé à la SFIEO, un organisme du gouvernement. Les états financiers présentaient l'incidence nette de l'excédent (moins-perçu) des recettes de la SFIEO par rapport à ses dépenses comme suit : Diminution (Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité dans l'état consolidé des résultats. Cette pratique comptable faisait partie de la structure mise en place en vertu de la loi afin d'assurer que les recettes de la SFIEO proviennent uniquement des consommateurs du secteur de l'électricité et non des contribuables, et que ces recettes peuvent être affectées uniquement au service et au remboursement de la dette de la SFIEO. Cette structure demeure en place. L'incidence de la consolidation proportionnelle de la SFIEO avec le Trésor est expliquée à la note 5.

Les chiffres financiers de 2002 utilisés à des fins de comparaison et le budget de 2003 ont été reclassés au besoin en fonction de la présentation révisée. Cependant, les renseignements financiers comparatifs pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 n'ont pas été redressés pour les rendre conformes aux modifications apportées à la politique comptable pour l'année se terminant le 31 mars 2003 (note 2).

Entité comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui doivent rendre compte quant à l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit à un ministre du gouvernement, soit directement à l'Assemblée législative, et qui sont la propriété du gouvernement ou qui sont sous son contrôle. Tous ces

organismes qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) des recettes, des dépenses, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars ou ii) des sources extérieures de recettes, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste de ces organismes figure à l'annexe 6. Les activités de tous les organismes sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables. Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement pour le compte d'autres parties sont exclues de l'entité comptable. On trouvera à la note 13 des renseignements sur ces fiducies.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exclusion des entreprises publiques, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes gouvernementaux qui i) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales, ii) ont pour principale activité et source de recettes la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux, et iii) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux recettes provenant de sources extérieures à l'entité comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs éléments d'actif net cumulés sont inclus dans les états financiers sous forme d'investissement dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs recettes nettes cumulées sont présentées sous forme de poste séparé dans l'état consolidé des résultats.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il existe un écart important entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ainsi que cela peut se produire lorsqu'on se sert d'un montant estimatif.

Une incertitude de mesure se produit dans ces états financiers et dans les notes complémentaires en ce qui a trait à la rente constituée et aux autres obligations au titre des prestations de retraite, à la valeur des immobilisations corporelles, aux recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés et à la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité.

La rente constituée et les autres obligations au titre des prestations de retraite donnent lieu à de l'incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison de différences éventuelles entre la croissance économique prévue et réelle, et des répercussions sur les impôts à percevoir. La valeur des immobilisations corporelles est incertaine parce qu'on utilise une estimation du coût historique faute de connaître le coût réel et en raison des différences entre la durée de vie utile estimative et la durée de vie utile réelle.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Recettes

Les recettes sont comptabilisées au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel elles sont gagnées. Les sommes reçues ou à recevoir avant la fin de l'exercice concernant les recettes qui seront acquises dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme de passifs.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées. Sont compris :

- les passifs relatifs aux biens ou aux services utilisés pendant l'exercice;
- l'amortissement des immobilisations corporelles utilisées;
- la dépréciation des biens;
- l'intérêt sur la dette accumulé;
- les paiements de transfert autorisés et dus aux bénéficiaires.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les dépenses sont autorisées et au cours de laquelle toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et lorsqu'il est possible de faire une prévision raisonnable de ce montant.

Les dépenses afférentes aux prestations de retraite (y compris aux pensions) sont comptabilisées dans les exercices au cours desquels les prestations de retraite sont acquises par les employés. Elles comprennent la part du gouvernement des coûts des prestations de retraite, y compris les coûts assumés pendant l'exercice en cours, l'intérêt sur la charge ou l'excédent net au titre des prestations de retraite, l'amortissement des gains ou pertes actuariels et d'autres redressements.

À compter de 2002-2003, le coût des immobilisations corporelles, sauf les terrains et les améliorations foncières ayant une durée de vie indéterminée, est amorti et comptabilisé pendant la durée de vie utile estimative des biens (note 2). En 2001-2002 et avant, le coût des immobilisations corporelles était comptabilisé dans la période au cours de laquelle les biens étaient achetés ou construits.

Pour les contrats importants de location-acquisition conclus par la province, un montant équivalant à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une dépense lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation locative.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Le passif comprend les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Emprunts

Les emprunts comprennent les bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

L'intérêt sur les emprunts comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur l'emprunt; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; et v) le revenu en intérêt sur les placements et les prêts.

La province a recours à des instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Elle n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Le revenu ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Prestations de retraite

Le passif relatif aux prestations de retraite comprend la part du gouvernement de la valeur des prestations de retraite attribuées aux services rendus par les employés actuels et les anciens employés, moins la part du gouvernement de l'actif des régimes. Il comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et pertes actuariels, les divers rajustements pour des éléments tels que les différences entre la date de fin d'exercice des différents régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

Le passif relatif aux prestations de retraite est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés et autres hypothèses sous-jacentes. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats des régimes diffèrent des prévisions et lorsqu'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen d'années de service non écoulées des participants.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et dont il tirera des avantages. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent.

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend les espèces, les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques.

L'actif non financier désigne les ressources qui seront utilisées pour l'exécution des activités courantes ou la prestation des services du gouvernement. Les immobilisations corporelles sont des éléments d'actif non financier.

Actif financier

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est établie lorsque les possibilités de recouvrement sont jugées douteuses.

Les biens-fonds à vendre sont déclarés en fonction du coût ou de la valeur de réalisation nette, selon le chiffre le plus bas.

L'investissement dans les entreprises publiques représente les éléments d'actif net des entreprises publiques comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, telle que le décrivent les Principes de consolidation.

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées sont inscrits à la date où ils sont consentis selon leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux dépenses à la date où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux recettes pendant la durée du prêt. Les prêts en cours comprennent les montants que doivent les entreprises publiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique qui comprend les coûts directement reliés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement ou à l'amélioration des immobilisations corporelles ainsi que les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, à l'exclusion des intérêts. Un coût historique estimatif est utilisé lorsque le coût réel est inconnu.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées.

Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie qui ont été versés au Trésor figurent au poste des autres éléments de passif de l'état de la situation financière.

2. Modification de conventions comptables

Conformément aux recommandations du CCSP, les immobilisations corporelles sont comptabilisées dans les états financiers de la province à compter de l'exercice 2002-2003. En vertu de cette nouvelle convention comptable, le coût des immobilisations corporelles est capitalisé et amorti sur le nombre d'années correspondant à leur durée de vie utile estimative. En 2001-2002 et avant, le coût des immobilisations corporelles était comptabilisé lorsque les immobilisations étaient achetées ou construites. La province met en œuvre graduellement les recommandations du CCSP et a commencé à comptabiliser les terrains, les immeubles et l'infrastructure de transport qui appartiennent à la province et constituent la majeure partie de ses «immobilisations corporelles.» Le reste sera intégré dans les états financiers à une date ultérieure. En outre, toutes les immobilisations corporelles appartenant au gouvernement qui ont été consolidées dans les états financiers ont été comptabilisées.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles au 1^{er} avril 2002 s'établissait à 13,3 milliards de dollars. La convention comptable révisée a été mise en œuvre rétroactivement, et le déficit accumulé au 1^{er} avril 2002 a été proportionnellement réduit. En outre, conformément aux recommandations du CCSP, des biens-fonds à vendre d'une valeur de 97 millions de dollars mentionnés dans les états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés « immobilisations corporelles » pour le présent exercice. L'adoption d'une nouvelle convention comptable a fait augmenter de quelque 564 millions de dollars l'excédent annuel de l'exercice 2002-2003.

Les résultats comparatifs de l'exercice 2001-2002 n'ont pas été redressés pour refléter cette nouvelle convention comptable puisqu'il est difficile d'en déterminer raisonnablement les effets sur les résultats financiers de l'exercice précédent. Par conséquent, les comparaisons entre le présent exercice et les exercices précédents peuvent ne pas être significatifs.

3. Emprunts

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux surtout pour refinancer la dette arrivant à échéance. Au 31 mars 2003, la dette totale s'établissait à 138,5 milliards de dollars (136,7 milliards de dollars en 2002). Les emprunts comprenaient les emprunts contractés aux fins de la province, 112,3 milliards de dollars (107,6 milliards de dollars en 2002), et les emprunts de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), 26,1 milliards de dollars (29,1 milliards de dollars en 2002). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette totale de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimée en dollars canadiens, et reflète l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Emprunts						2003	2002
Au 31 mars							
Devises	Dollar canadien	Dollar US	Yen japonais	Euro¹	Autres devises²	Total	Total
Année de remboursement							
2003							20 820 \$
2004	14 196 \$	1 668	303	1 246	249	17 662 \$	9 851
2005	11 590	1 406	607	310	536	14 449	14 608
2006	11 040	6 746	676	46	-	18 508	16 254
2007	7 038	411	460	-	-	7 909	7 387
2008	6 022	3 127	320	-	299	9 768	-
1 à 5 ans	49 886	13 358	2 366	1 602	1 084	68 296	68 920
6 à 10 ans	26 757	6 546	867	2 355	207	36 732	33 475
11 à 15 ans	2 022	-	-	-	-	2 022	5 429
16 à 20 ans	7 376	-	-	-	-	7 376	4 915
21 à 25 ans	12 057	-	-	-	-	12 057	10 510
26 à 50 ³ ans	11 989	-	-	-	-	11 989	13 459
Total⁴	110 087 \$	19 904	3 233	3 957	1 291	138 472 \$⁵	136 708 \$⁵
Emprunts contractés aux fins de la provinces							
	87 736	16 188	3 168	3 957	1 291	112 340	107 592
Emprunts de la SFIEO							
	22 351	3 716	65			26 132	29 116
Total⁴	110 087 \$	19 904	3 233	3 957	1 291	138 472 \$⁵	136 708 \$⁵
Taux d'intérêt applicable (moyenne pondérée)							
2003	7,47 %	6,00 %	6,26 %	6,61 %	4,74 %	7,18 %	
2002	7,77 %	7,38 %	6,33 %	6,91 %	6,37 %		7,63 %

1. Les emprunts en euros comprennent les emprunts dans les anciennes devises (mark allemand, franc français et florin néerlandais).
2. Les autres devises comprennent : le dollar australien, la couronne norvégienne, le dollar néo-zélandais, la livre sterling et le franc suisse.
3. L'échéance la plus longue est le 1^{er} mars 2045.
4. Au 31 mars 2003, le total des emprunts en devises étrangères était de 28,4 milliards de dollars (29,5 milliards de dollars en 2002). De ce montant, 25,0 milliards de dollars, ou 88,1 % (25,9 milliards de dollars ou 87,8 % en 2002) étaient entièrement couverts par rapport au dollar canadien.
5. Le total des emprunts inclut des obligations totalisant 3,9 milliards de dollars comprenant des options enchâssées dont peut se prévaloir la province ou le porteur dans certaines conditions (3,1 milliards de dollars en 2002).

Emprunts**Au 31 mars**

	2003	2002
Dettes payables à :		
Investisseurs publics	111 185 \$	107 111 \$
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	10 387	11 043
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 746	11 944
Régime de retraite des fonctionnaires	3 200	3 331
Régime de retraite du SEFPO	1 520	1 582
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 078	1 116
Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario	266	502
Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie	43	73
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	42	-
Régime de retraite de Ryerson	5	6
Total	138 472 \$	136 708 \$

La juste valeur des emprunts contractés vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation, ainsi que du montant et du calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

La juste valeur de la dette au 31 mars 2003 est estimée à 155,7 milliards de dollars (153,2 milliards de dollars en 2002). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 138,5 milliards de dollars (136,7 milliards de dollars en 2002), en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise, et en raison de la fluctuation des taux de change. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés qui s'y rapportent.

4. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et se conforme à de stricts critères pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à un certain nombre de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales dans le cadre desquelles la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon une ou plusieurs valeurs nominales à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés, les contrats d'options et les garanties de taux plafond et plancher (caps et floors).

Le risque de change est le risque que les frais de service de la dette et les paiements de principal varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de réduire au minimum le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés pour convertir en

dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. En vertu de la politique actuelle, les liquidités sans couverture en devises étrangères ne doivent pas dépasser 5 % des emprunts contractés aux fins de la province et 20 % des emprunts de la SFIEO (moyenne pondérée de 7,8 %). Au 31 mars 2003, 2,4 % (2,7 % en 2002) de tous les emprunts étaient dans une position non couverte, soit 1,5 % (1,6 % en 2002) des emprunts contractés aux fins de la province et 6,3 % (7,5 % en 2002) des emprunts de la SFIEO, la plupart du risque de change étant en dollars américains. Une augmentation de un cent du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait une hausse de 7 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette.

Le coût du service de la dette peut également varier à cause des changements dans les taux d'intérêt. En ce qui concerne les emprunts contractés aux fins de la province, le risque est mesuré selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme du risque découlant des emprunts à taux flottant, moins les réserves de liquidité, et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des emprunts précités. Dans le cas des emprunts de la SFIEO, le risque est mesuré selon le risque découlant des emprunts à taux flottant exprimé en pourcentage des emprunts de la SFIEO. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des instruments dérivés ou en annulant certains de ces instruments. En vertu de la politique actuelle, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 25 % dans le cas des emprunts contractés aux fins de la province tandis que le risque découlant des emprunts à taux flottant est limité à 20 % dans le cas des emprunts de la SFIEO. Au 31 mars 2003, le risque de révision des taux d'intérêt dans le cas des emprunts contractés aux fins de la province était de 9,3 % (12,5 % en 2002) et le risque découlant des emprunts à taux flottant dans le cas de la SFIEO s'établissait à 13,5 % (9,8 % en 2002). Une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 124 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (125 millions de dollars en 2002).

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité, soit l'encaisse et les placements temporaires (note 9), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme sources de liquidité pour éventualités.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2003, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux de référence représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés

Au 31 mars								2003	2002
Échéance au cours de l'exercice	2004	2005	2006	2007	2008	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Échanges :									
Taux d'intérêt	5 240	\$ 4 797	12 728	1 927	7 046	14 158	3 147	49 043 \$	47 715 \$
Crédit croisé	4 619	6 550	8 244	1 202	2 976	5 108	-	28 699	30 715
Contrats de change à terme	2 081	-	-	-	-	-	-	2 081	2 226
Contrats à terme normalisés	100	-	-	-	-	-	-	100	171
Garanties de taux plafond et plancher	50	-	-	-	-	-	-	50	-
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	200
Total	12 090	\$11 347	20 972	3 129	10 022	19 266	3 147	79 973 \$	81 027 \$

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2003.

Risque de crédit des instruments dérivés

Au 31 mars	2003	2002
Risque de crédit brut ¹	2,665 \$	4 400 \$
Moins : Conventions de positionnement ²	(1,976)	(2,296)
Risque de crédit net³	689 \$	2 104 \$

1. Le risque de crédit brut inclut le risque de crédit lié aux échanges, aux contrats d'options, aux contrats à terme normalisés, aux contrats de garantie de taux d'intérêt et aux contrats de change à terme.
2. Les dates de règlement des contrats ne coïncident pas. Toutefois, les ententes cadres prévoient la résiliation de la convention de positionnement.
3. Le risque total à l'égard des contreparties qui devaient des fonds à la province représentait 2,7 milliards de dollars (4,4 milliards de dollars en 2002) et le risque total à l'égard des fonds que la province devait à des contreparties représentait 2,0 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2002) soit un actif total net non réalisé de 689 millions de dollars (2,1 milliards de dollars en 2002).

La province gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec pour ainsi dire toutes ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de résiliation et, le cas échéant, de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de positionnement. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions.

5. Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) fait désormais l'objet d'une consolidation en tant qu'organisme du gouvernement tel qu'indiqué dans les Principes de consolidation de la note 1 des présents états financiers. Ce changement de la méthode de consolidation des résultats affichés par la SFIEO a eu l'incidence suivante sur les états financiers de la province :

- l'excédent de la province n'a pas subi de changement mais la perte nette de la SFIEO de 98 millions de dollars (69 millions de dollars en 2002) n'est plus divulguée séparément dans les états financiers;
- la perte de la SFIEO se reflète maintenant dans des recettes accrues s'établissant à 2,5 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2002) et des dépenses accrues s'établissant à 2,6 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars en 2002);
- le déficit accumulé n'a pas subi de changement mais la dette non provisionnée de la SFIEO de 20,2 milliards de dollars (20,1 milliards de dollars en 2002) n'est plus divulguée séparément dans les états financiers;
- la dette non provisionnée de la SFIEO se reflète maintenant dans un passif accru s'établissant à 24 milliards de dollars (26,9 milliards de dollars en 2002) et un actif accru s'établissant à 3,8 milliards de dollars (6,8 milliards de dollars en 2002).

Le plan que le gouvernement a élaboré pour s'attaquer à la dette insurmontable de l'ancienne société Ontario Hydro reste en place. Le 1^{er} avril 1999, la SFIEO a pris en charge environ 38,1 milliards de dollars qui représentaient le passif total de l'ancienne société Ontario Hydro. La dette insurmontable initiale de 19,4 milliards de dollars a été obtenue en déduisant du passif total de 38,1 milliards de dollars la valeur de l'actif cédé à la SFIEO, y compris 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir et 1,5 milliard de dollars de prêts en cours et d'autres actifs. Conformément à la *Loi de 1998 sur l'électricité* et aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour éliminer les obligations de la SFIEO à l'aide de fonds provenant de ce secteur. Le plan englobait des recettes et des rentrées de fonds des sources suivantes :

Des **effets à recevoir** de la province, de l'Ontario Power Corporation Inc. (OPG), de Hydro One et de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGME) à la suite de la cession d'actifs aux sociétés ayant succédé à Ontario Hydro.

Des **paiements tenant lieu** de revenu de société, d'impôt foncier et d'impôt sur le capital effectués par l'OPG, Hydro One et les services municipaux d'électricité.

La **redevance de liquidation de la dette** que versent les consommateurs d'électricité en fonction de leur consommation.

Les **recettes réservées au secteur de l'électricité** - Les recettes nettes combinées de l'OPG et d'Hydro One en sus des frais d'intérêt liés à l'investissement de la province dans ses filiales du secteur de l'électricité sont affectées au remboursement de la dette de la SFIEO.

En se fondant sur le plan à long terme, on prévoit actuellement que les obligations de la SFIEO seront éliminées en 2012. Le rapport annuel et les états financiers de la SFIEO continueront à fournir des renseignements sur la gestion et l'élimination graduelle de la dette et des autres obligations de la SFIEO, ainsi que sur la réduction de la dette non provisionnée. Les états financiers de 2002-2003 de la SFIEO se trouvent dans le volume 2 des Comptes publics de 2002-2003 de la province de l'Ontario.

6. Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario

Le 31 mars 2003, la province a réalisé la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) pour la somme de 48,5 millions de dollars. La CEO acceptait les dépôts du grand public, du gouvernement et d'autres organismes publics. Ces dépôts faisaient partie du Trésor et représentaient un passif direct pour la province. Le gain net de 39,8 millions de dollars réalisé sur la vente est inclus au poste des autres recettes dans l'état consolidé des résultats. Puisque l'acheteur a assumé les obligations de la CEO envers les déposants, qui représentaient 2,2 milliards de dollars le 31 mars 2003, ces obligations ont été reclassées dans « autres passifs ». L'acheteur a réglé ces obligations le 1^{er} avril 2003.

7. Prestations de retraite

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite Au 31 mars	2003		2002	
	Pensions	Autres prestations de retraite	Prestations de retraite	Prestations de retraite
Obligation au titre des prestations de retraite	50 163 \$	1 909 \$	52 072 \$	49 658 \$
Moins : actif des régimes de retraite	(55 907)	-	(55 907)	(54 203)
Gains actuariels non amortis (pertes)	3 646	-	3 646	4 952
Redressements ¹	1 326	-	1 326	1 378
Total	(772 \$)	1 909 \$	1 137 \$	1 785 \$

¹Les redressements sont en fonction de ce qui suit :

- i) les différences qui résultent du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date qui correspond à la fin de l'exercice de la province;
- ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- iii) les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondant unique;
- iv) le passif initial non capitalisé et non amorti des régimes conjoints;
- v) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

**Charges des prestations de retraite
Pour l'exercice clos le 31 mars**

	2003	2003	2003	2002
	Pensions	Autres prestations de retraite	Prestations de retraite totales	Prestations de retraite totales
Charge au titre des prestations de retraite	1 374 \$	45 \$	1 419 \$	1 285 \$
Amortissement des pertes actuarielles (gains)	(417)	-	(417)	(520)
Cotisations salariales	(138)	-	(138)	(119)
Coût (gains découlant) des modifications apportées aux régimes	147	(176)	(29)	2 279
Comptabilisation des pertes actuarielles non amorties (gains)	(147)	60	(87)	(2 279)
Frais d'intérêt (gain)	(403)	111	(292)	(414)
Redressements ¹	(116)	-	(116)	(127)
Total	300 \$	40 \$	340 \$	105 \$

¹Les redressements sont en fonction de ce qui suit :

- (i) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- (ii) les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondant unique;
- (iii) le passif initial non capitalisé des régimes conjoints.

Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est co-répondant pour le régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants versent normalement aux régimes des cotisations qui représentent de sept à neuf pour cent de leur salaire. La province verse des cotisations équivalentes.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2002-2003, la province a versé 676 millions de dollars au RREEO (645 millions de dollars en 2001-2002), 75 millions de dollars au RRF (57 millions de dollars en 2001-2002) et 119 millions de dollars au régime de retraite du SEFPO (247 millions de dollars en 2001-2002). Au cours de l'année civile 2002, les prestations versées par le RREEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 3,1 milliards de dollars (3,1 milliards de dollars en 2001), celles versées par le RRF ont

été de 763 millions de dollars (741 millions de dollars en 2001) et celles versées par le régime de retraite du SEFPO ont été de 517 millions de dollars (428 millions de dollars en 2001). En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi doivent être partagés entre les co-répondants.

Selon la meilleure estimation du gouvernement, le futur taux d'inflation utilisé pour le calcul des prestations de retraite est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; et le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 7 % pour le RREEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le régime de retraite du SEFPO. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur une période de 9 à 13 ans.

Au cours de l'exercice, la province a conclu une entente avec le SEFPO afin d'étoffer certaines prestations de retraite et de prolonger la durée du programme de retraite anticipée « facteur 80 », faisant ainsi passer la date limite du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2005 pour les membres du SEFPO. La part du gouvernement du coût des prestations au titre des services passés à la suite de ces modifications est de 147 millions de dollars. Elle est incluse dans les charges des prestations de retraite de 2002-2003 et entièrement contrebalancée par la comptabilisation de gains actuariels non amortis. Au cours de l'année précédente, le RREEO a été modifié afin de permettre l'utilisation de 6,1 milliards de dollars de l'excédent affiché par le régime pour améliorer les prestations. La part du gouvernement du coût des prestations au titre des services passés à la suite de ces modifications est de 2,3 milliards de dollars. Elle a été incluse dans les charges des prestations de retraite de 2001-2002 et entièrement contrebalancée par la comptabilisation de gains actuariels non amortis.

La province répond également de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que des régimes d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et du SEFPO. Les dépenses et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges des prestations de retraite et les charges des prestations de retraite sont déclarées dans les états financiers.

Autres prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation aux employés à la retraite par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Elle a versé 97 millions de dollars à ce régime au cours de l'exercice 2002-2003 (88 millions de dollars en 2001-2002).

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des autres prestations de retraite pour 2002-2003 est de 6,00 % (6,25 % en 2001-2002).

Au cours de l'année, la province a conclu une entente avec le SEFPO en vue de modifier diverses prestations d'assurance dentaire ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation. Ces modifications ont réduit les charges des prestations de retraite de 176 millions de dollars.

8. Autres passifs

Autres passifs		
Au 31 mars	2003	2002
Recettes reportées :		
Transferts fédéraux	192 \$	383 \$
Immatriculation et permis de conduire	209	199
Autres	379	191
Total des recettes reportées	780	773
Fonds	717	861
Caisse d'épargne de la province de l'Ontario (note 6)	2 159	-
Total	3 656 \$	1 634 \$

Les autres passifs comprennent les recettes reportées, les pensions et les prestations de retraite liées à la Caisse de retraite des juges provinciaux, le Compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres, les fonds grevés d'affectations d'origine externe et divers autres passifs. Ils englobent en plus les passifs de la Caisse d'épargne de l'Ontario pris en charge par l'acheteur de la Caisse lors de sa vente le 31 mars 2003 mais n'ayant pas été réglés avant le 1er avril 2003 (note 6).

Recettes reportées — Transferts fédéraux						
Recettes constatées						Total des transferts reçus
Pour l'exercice clos le 31 mars	2000	2001	2002	2003	2004	
Supplément - TCSPS 1999-2000	755 \$	378 \$	190 \$	- \$	- \$	1 323 \$
Supplément - TCSPS 2000-2001	-	379	190	191	192	952
Fiducie pour l'acqu. de matériel médical	-	190	190	-	-	380
Total	755 \$	947 \$	570 \$	191 \$	192 \$	2 655 \$

Les suppléments accordés aux termes du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et la Fiducie pour l'acquisition de matériel médical sont des transferts fédéraux que reçoit la province et qui ont pour but de financer les dépenses provinciales pendant plusieurs périodes comptables. Ils sont donc constatés par la province sous forme de recettes au cours des périodes déterminées par le gouvernement fédéral. Ces transferts fédéraux ont été affectés aux dépenses de santé, y compris aux subventions accordées aux hôpitaux pour l'achat de matériel médical.

La province offre l'immatriculation des véhicules pour deux ans ainsi que le renouvellement des permis de conduire pour plusieurs années (jusqu'à cinq ans). Les montants reçus suivant ces options sont inscrits comme des recettes pour la période de validité de l'immatriculation ou du permis de conduire.

9. Placements temporaires

Placements temporaires			
Au 31 mars		2003	2002
Placements temporaires		1 296 \$	1 252 \$
Plus : actif acheté dans le cadre des engagements de revente		1 003	2 566
Moins : actif vendu dans le cadre des engagements de rachat		(1 281)	(1 464)
Total		1 018 \$	2 354 \$

La juste valeur des placements temporaires, incluant les actifs achetés et vendus aux termes d'engagements de revente et de rachat, était de 1,1 milliard de dollars au 31 mars 2003 (2,4 milliards de dollars en 2002). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties, par laquelle l'acheteur s'engage à revendre un titre à un prix et à une date déterminés. Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties, par laquelle le vendeur s'engage à racheter un titre à un prix et à une date déterminés.

10. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles au	31 mars 2003		1^{er} avril 2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	4 316 \$	- \$	4 316 \$	3 988 \$
Immeubles	3 531	990	2 541	2 494
Infrastructure de transport	10 375	4 185	6 190	5 974
Autres	1 835	940	895	843
Total	20 057 \$	6 115 \$	13 942 \$	13 299 \$

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs, les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que pour les améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, et les immeubles en construction, mais excluent des locaux loués.

L'infrastructure de transport englobe les routes, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les autres immobilisations corporelles englobent le matériel ferroviaire, le matériel informatique, les véhicules, l'ameublement ainsi que le matériel servant à l'administration et aux services qui appartiennent aux organismes gouvernementaux. Des actifs similaires du gouvernement seront inclus à une date ultérieure (note 2). Les œuvres d'art et les trésors historiques, y compris l'Édifice de l'Assemblée législative, ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Depuis le 1^{er} avril 2002, toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immeubles en construction, des terrains et des améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties de façon linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative. La vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Infrastructure de transport	10 à 60 ans
Autres	3 à 25 ans

L'amortissement de l'exercice 2002-2003 a totalisé 715 millions de dollars.

11. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2003 équivalait à 5,2 milliards de dollars. Les encours de prêts garantis et les autres éventualités s'élevaient à 4,1 milliards de dollars au 31 mars 2003 (2,8 milliards de dollars en 2002). Une provision de 391 millions de dollars (426 millions de dollars en 2002) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants de l'Ontario a été portée aux dépenses et fait partie des charges liées aux paiements de transfert (annexe 4).

Ontario Nuclear Funds Agreement

Au cours de 2001-2002, la province et la Ontario Power Generation Inc. (OPG), une filiale appartenant entièrement à la province, et certaines filiales de l'OPG ont signé la Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) afin de constituer et de gérer des fonds distincts pour veiller à ce qu'on dispose de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires. La ONFA est entrée en vigueur en juillet 2003 après la signature des accords connexes.

En vertu de la ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, en vertu de la ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets nucléaires. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Le 31 juillet 2003, deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes conclue entre la province, l'OPG et la CCSN donne à la CCSN accès aux fonds distincts établis en vertu de la ONFA. L'autre entente conclue entre la province et la CCSN procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom de l'OPG. Cette garantie, représentant jusqu'à 1,5 milliard de dollars, a trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'est pas couverte par les fonds distincts. En retour, la province recevra de l'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie provinciale directe.

Logement social - Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, directement ou indirectement, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société de logement de l'Ontario.

Au 31 mars 2003, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 9,3 milliards de dollars (9,5 milliards de dollars en 2002). Étant donné que les subventions de fonctionnement sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 77 s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens, ou entreprises pour d'autres raisons semblables. Ces créances sont indiquées dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario 2002-2003, section 3. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

12. Engagements

La nature des activités du gouvernement mène à des contrats et des obligations de plusieurs années, dont les suivants :

- les futures contributions de la Ontario Power Generation Inc. en vertu de la Ontario Nuclear Funds Agreement de 5,1 milliards de dollars, les ententes d'approvisionnement en carburant de 2,1 milliards de dollars et les obligations inconditionnelles d'achat de 1,1 milliard de dollars;
- les paiements de transfert pour la dette des conseils scolaires (3,0 milliards de dollars);
- les paiements de transfert pour les lits de soins de longue durée (2,7 milliards de dollars).

Le tableau suivant offre un sommaire des engagements totaux du gouvernement.

Engagements		
Au 31 mars	2003	2002
Ontario Power Generation	8 333 \$	2 334 \$
Paiements de transfert	7 662	7 022
Locations à bail	1 352	1 021
Contrats de construction	1 243	1 429
Autres	2 437	2 377
Total des engagements	21 027 \$	14 183 \$

Le tableau suivant offre un sommaire de l'information présentée précédemment concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations en vertu des engagements à chaque exercice, de 2004 à 2008 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2009 et subséquemment.

Tableau des paiements minimums						
Au 31 mars						
Paiements minimums exigés en :	Ontario Power Generation	Paiements de transfert	Locations à bail	Contrats de construction	Autres	Total
2004	1 700 \$	1 136 \$	177 \$	1 128 \$	739 \$	4 880 \$
2005	1 110	848	152	89	411	2 610
2006	841	682	124	26	341	2 014
2007	797	582	90	-	251	1 720
2008	734	364	82	-	217	1 397
2009 et par la suite	3 151	4 050	727	-	478	8 406
Total	8 333 \$	7 662 \$	1 352 \$	1 243 \$	2 437 \$	21 027 \$

Après la fin de l'exercice, le gouvernement a pris un certain nombre d'engagements pour aider à contrer les effets du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). La valeur maximale de ces engagements est évaluée à 845 millions de dollars.

13. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail Au 31 décembre	2002	2001
Actif	11 624 \$	11 576 \$
Passif	18 215	17 233
Passif non capitalisé	(6 591)	(5 657)
Recettes	3 145	3 491
Dépenses	4 027	3 473
(Perte) Excédent	(882)	18
Transfert aux services publics - électricité	(52)	-
Passif non capitalisé, au début de l'exercice	(5 657)	(5 675)
Passif non capitalisé, à la fin de l'exercice	(6 591) \$	(5 657) \$

Autres fonds en fiducie Au 31 mars 2003

	Actif	Passif	Solde du fonds/ (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 052 \$	1 002 \$	50 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	25 \$	124 \$	(99) \$
Fonds de garantie des prestations de retraite	302 \$	162 \$	140 \$

Au 31 décembre 2002	Actif	Passif	Solde du fonds
Société ontarienne d'assurance-dépôts	52 \$	9 \$	43 \$

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers de la province, car les parties externes en sont responsables. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS		PAGE
Annexe 1	Recettes	57
Annexe 2	Dépenses	58
Annexe 3	Dépenses par ministère	59
Annexe 4	Créditeurs et charges à payer	60
Annexe 5	Débiteurs	60
Annexe 6	Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement	61
Annexe 7	Investissement dans les entreprises publiques	62-63

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Recettes

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	Budget ¹ 2003	Chiffres réels 2003	Chiffres réels 2002
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	19 085	18 195	19 097
Taxe de vente au détail	14 230	14 183	13 803
Impôt sur les sociétés	6 150	7 459	6 646
Impôt-santé des employeurs	3 695	3 589	3 502
Taxe sur l'essence	2 260	2 306	2 192
Taxe sur le tabac	1 325	1 183	703
Droits de cession immobilière	735	814	665
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	688	711	387
Taxe sur les carburants	655	682	659
Autres recettes fiscales	225	429	371
	49 048	49 551	48,025
Gouvernement du Canada			
Transfert can. en matière de santé et de progr. sociaux	6 808	7 537	6 211
Logement social	530	525	524
Services de bien-être aux Autochtones	127	155	123
Expansion du bilinguisme	64	75	61
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	61	60	118
Filet de sécurité sociale	-	65	-
Accord Canada-Ontario sur les travaux d'infrastructure	-	62	-
Aide à l'emploi pour les personnes handicapées	33	48	72
Aide aux étudiants	64	54	31
Infrastructure	225	-	-
Autres	278	313	614
	8 190	8 894	7 754
Recettes tirées de l'investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)			
	3 743	3 942	3 345
Autres recettes			
Droits de permis et d'immatriculation des véhicules	963	982	941
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	890	889	-
Autres droits et permis	545	606	474
Remaniement des services locaux	751	642	1 116
Ventes d'électricité	464	635	815
Ventes et locations	2 424	560	344
Recettes de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario	515	530	530
Redevances	237	304	224
Recettes de la Société indép. de gestion du marché de l'électricité	160	175	384
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	264	161	-
Revenu résiduel des recettes communes	24	24	1 296
Divers	519	714	1 001
	7 756	6 222	7 125
Total des recettes	68 737	68 609	66 249

¹Plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2003 selon le budget de 2002.

Province de l'Ontario

Annexe 2 : Dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2003	2002
Paiements de transfert	47 594	45 021
Intérêt sur la dette	9 694	10 337
Traitements et salaires	3 967	3 692
Services	2 272	2 482
Achat d'électricité	786	815
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	715	-
Fonds de prot. des consomm. contre les augmentations de prix d'électricité	665	-
Fournitures et matériel	657	676
Avantages sociaux	596	527
Transports et communications	389	407
Prestations de retraite (note 7)	340	105
Acquisition/Construction de biens immobiliers (note 10)	-	1 062
Autres opérations	817	750
Total des dépenses	68 492	65 874

Province de l'Ontario

Annexe 3 : Dépenses par ministère

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	Budget ¹ 2003	Chiffres réels 2003	Chiffres réels 2002
Ministère			
Agriculture et Alimentation	769	683	804
Procureur général	1 013	1 088	1 029
Commission de régie interne	117	146	124
Affaires civiques	69	66	71
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	7 841	7 959	7 773
Services aux consommateurs et aux entreprises	172	179	172
Culture	294	372	293
Éducation	8 756	9 008	8 371
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (Note 7)	149	238	42
Énergie	166	190	417
Entreprise, Débouchés et Innovation	303	266	241
Environnement	263	245	285
Bureaux du corps exécutif	21	20	19
Finances	1 916	1 755	1 779
Intérêt sur les emprunts contractés	10 246	9 694	10 337
Protection contre les augmentations de prix d'électricité	-	665	-
Achats d'électricité	731	786	815
Santé et Soins de longue durée	25 776	26 127	24 108
Affaires intergouvernementales	4	4	4
Travail	114	123	110
Secrétariat du Conseil de gestion	1 084	175	274
Prestations de retraite des fonctionnaires/du SEFPO (note 7)	(42)	102	63
Affaires municipales et Logement	692	660	1 147
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	21	18	16
Richesses naturelles	493	526	508
Développement du Nord et Mines	453	464	446
Office des affaires francophones	3	3	5
Surêté et sécurité publique	1 622	1 819	1 689
Tourisme et Loisirs	258	190	153
Formation, Collèges et Universités	3 591	3 542	3 297
Transports	1 242	1 379	1 482
Économies à la fin de l'exercice ²	(400)	-	-
Total des dépenses	67 737	68 492	65 874

¹Plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2003 selon le budget de 2002.

²Aux fins du budget, ce poste n'a pas été imputé à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario

Annexe 4 : Crédoiteurs et charges à payer

Au 31 mars (En millions de dollars)	2003	2002
Intérêt sur les emprunts	3 842	3 884
Paiements de transfert	2 862	2 364
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 501	1 390
Passif provisoire découlant de l'erreur de l'ADRC ¹	1 330	1 330
Restructuration	747	888
Autres	934	888
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	69	89
Total des crédoiteurs et charges à payer	11 285	10 833

¹ADRC - Agence des douanes et du revenu du Canada

Province de l'Ontario

Annexe 5 : Débiteurs

Au 31 mars (En millions de dollars)	2003	2002
Taxes	3 032	2 233
Paiements de transfert ¹	1 970	1 908
Autres débiteurs	678	837
Remaniement des services locaux	35	117
	5 715	5 095
Moins : Provision pour créances douteuses ²	(2 330)	(2 246)
	3 385	2 849
Gouvernement du Canada	593	151
Total des débiteurs	3 978	3 000

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 783 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (785 millions de dollars en 2002) et de 1 039 millions de dollars du Programme de soutien aux étudiants (987 millions de dollars en 2002).

² La provision pour créances douteuses comprend une provision de 717 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (717 millions de dollars en 2002) et de 883 millions de dollars pour le Programme de soutien aux étudiants (839 millions de dollars en 2001).

Province de l'Ontario

Annexe 6 :

Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement¹**Entreprises publiques**

Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)
 Hydro One Inc. (HOI)
 Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)
 Commission des parcs du Niagara (CPN)
 Agence ontarienne des eaux (AOE)
 Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)
 Commission de transport Ontario Northland (CTON)
 Ontario Power Generation Inc. (OPG)

Ministère responsable

Richesses naturelles
 Énergie
 Services aux consomm. et aux entreprises
 Tourisme et Loisirs
 Environnement
 Procureur général
 Développement du Nord et Mines
 Énergie

Autres organismes du gouvernement

Agricorp	Agriculture et Alimentation
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité	Énergie
Réseau GO (Régie des transp. en commun de la région de Toronto et Régie des transp. en commun du grand Toronto)	Transports
Aide juridique Ontario	Procureur général
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme et Loisirs
Société de gestion du Fonds du patrim. du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario	Formation, Collèges et Universités
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Office ontarien de financement	Finances
Société de logement de l'Ontario	Affaires municipales et Logement
Société d'exploitation de la Place Ontario	Tourisme et Loisirs
Société immobilière de l'Ontario	Secrétariat du Conseil de gestion
Centre des sciences de l'Ontario	Culture
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Fondation Trillium de l'Ontario	Culture
Musée royal de l'Ontario	Culture
Agence des systèmes intelligents pour la santé ²	Santé et Soins de longue durée

¹ Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

² Cet organisme a satisfait aux critères de consolidation au cours de l'exercice 2002-2003.

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le (En millions de dollars)	AFPA 31 mars 2003	HOI 31 déc. 2002	LCBO 31 mars 2003	CPN 31 oct. 2002
Actif				
Encaisse et placements temporaires	-	-	46	1
Débiteurs	5	687	22	3
Stocks	1	55	248	6
Charges payées d'avance	-	-	7	-
Placements à long terme	-	-	-	-
Immobilisations	2	9,231	225	138
Autres éléments d'actif	2	1,452	-	-
Total de l'actif	10	11 425	548	148
Passif				
Emprunts bancaires	-	35	-	6
Créditeurs	1	671	268	6
Dividendes à verser	-	-	-	-
Billets à payer	-	579	-	-
Recettes reportées	-	-	-	-
Passif à long terme	-	4 579	-	-
Autres éléments de passif	1	1 422	32	3
Total du passif	2	7 286	300	15
Actif net	8	4 139	248	133
Recettes				
Recettes tirées des opérations	28	4 044	3 119	84
Transferts provenant du gouvernement	-	-	-	-
Total des recettes	28	4 044	3 119	84
Total des dépenses	28	3 700	2 180	82
Recettes nettes (perte nette)	-	344	939	2
Actif net - Début de l'exercice	8	3 994	284	131
Paiements provenant du (destinés au) Trésor	-	(199)	(975)	-
Actif net	8	4 139	248	133

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

AOE 31 déc. 2002	SLJO 31 mars 2003	CTON 31 déc. 2002	OPG 31 déc. 2002	Redressements ¹	Total
132	554	-	624	1 198	2 555
30	48	20	1 020	65	1 900
-	-	11	787	(116)	992
-	53	-	-	(1)	59
46	-	-	-	128	174
9	1,423	257	12 946	(18)	24 213
3	89	137	1 984	(44)	3 623
220	2 167	425	17 361	1 212	33 516
-	-	17	-	(18)	40
18	315	26	2 128	754	4 187
-	-	-	-	-	-
-	-	-	182	(363)	398
-	14	-	191	(3)	202
1	175	29	3 357	697	8 838
7	47	59	6 120	(11)	7 680
26	551	131	11 978	1 056	21 345
194	1 616	294	5 383	156	12 171
116	5 805	111	5 917	120	19 344
-	-	20	-	16	36
116	5 805	131	5 917	136	19 380
120	3 802	136	5 870	(480)	15 438
(4)	2,003	(5)	47	616	3 942
201	1 585	298	5 470	(240)	11 731
(3)	(1 972)	1	(134)	(220)	(3 502)
194	1 616	294	5 383	156	12 171

¹ Les montants sont rajustés pour les entreprises publiques affichant une fin d'exercice autre que le 31 mars. Ces rajustements comprennent une hausse du revenu net de HOI et de l'OPG de 33 millions de dollars et de 293 millions de dollars respectivement. Après redressement, le revenu net (perte nette) de HOI et de l'OPG, dont l'exercice se termine le 31 décembre, est de 377 millions de dollars et de 340 millions de dollars respectivement au 31 mars 2003.

Les redressements comprennent également la part de 50 % que détient la province dans Teranet Inc. Après la fin de l'exercice de la province, la province a vendu sa part. La transaction a été conclue le 5 août 2003.

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est chargée de la gestion forestière du parc Algonquin.

Hydro One Inc. (HOI)

Les activités principales de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La régie achète les vins et les spiritueux pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour assurer des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Commission des parcs du Niagara (CPN)

La Commission veille à l'entretien, à la préservation et à l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara et de leurs environs entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake.

Agence ontarienne des eaux (AOE)

L'Agence aide les municipalités à améliorer l'efficacité des services d'eau et d'évacuation des eaux usées, et elle encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Elle est également chargée du financement, de la construction et du fonctionnement des systèmes d'eau et d'évacuation des eaux usées et fournit des services aux collectivités, selon la méthode de recouvrement des coûts.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, la Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos à des fins de bienfaisance et des machines à sous installées dans 15 hippodromes de la province.

Commission de transport Ontario Northland (CTON)

La Commission fournit des services de transport par rail, par autocar, par traversier et par avion ainsi que des services de télécommunications dans le Nord de l'Ontario.

Ontario Power Generation Inc. (OPG)

Les activités principales de la Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir. On peut en obtenir gratuitement un exemplaire par la poste auprès de Publications Ontario, service des commandes postales, 50, rue Grosvenor, Toronto ON M7A 1N8; en composant le 416 326-5300 ou le 1 800 668-9938 (sans frais d'interurbain); ou en se rendant à la librairie de Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à <http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm>.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice débutant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes des programmes de dépenses des ministères et est soumis à l'approbation de l'Assemblée législative en vertu de la *Loi de crédits*. On peut en obtenir gratuitement un exemplaire par la poste auprès de Publications Ontario, service des commandes postales, 50, rue Grosvenor, Toronto ON M7A 1N8; en composant le 416 326-5300 ou le 1 800 668-9938 (sans frais d'interurbain); ou en se rendant à la librairie de Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto.

Plans d'activités du gouvernement de l'Ontario

Tous les ans, dans la foulée du budget de l'Ontario et du Budget des dépenses, chaque ministère produit un plan d'activités. Chaque plan comprend un rapport annuel soulignant les réalisations du ministère au cours de l'année écoulée, les prévisions pour l'année à venir, les objectifs qui ont été fixés et la façon dont les résultats seront mesurés. On y trouve également un résumé des dépenses de l'année précédente. On peut en obtenir gratuitement un exemplaire par la poste auprès de Publications Ontario, service des commandes postales, 50, rue Grosvenor, Toronto ON M7A 1N8; en composant le 416 326-5300 ou le 1 800 668-9938 (sans frais d'interurbain); ou en se rendant à la librairie de Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto. Pour obtenir une version électronique, il suffit de visiter le site <http://www.gov.on.ca/MBS/french/mbs/plandactivities.html>.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir gratuitement un exemplaire en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto ON M7A 1Z1. Pour une version électronique, il suffit de visiter le site <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir gratuitement un exemplaire en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto ON M7A 1Z1. Pour une version électronique, il suffit de visiter le site <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.